

## **Intégration régional Sud -Sud, libéralisation commerciale et Zone de Libre Echange Quadripartite : Fondements et enjeux.**

*Mohamed BOUSSETTA*

*Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques  
et sociale set Rabat-Agdal*

La question de l'intégration régionale a fait l'objet d'un grand nombre d'analyses économiques et a suscité un intérêt marqué de la part des économistes et des décideurs politiques. Dès 1950, VINER a montré que la mise en place d'une zone de libre échange est susceptible d'augmenter le bien-être des pays qui l'intègrent lorsque la demande d'importation est élastique, le niveau du droit de douane initial est élevé et la différence entre les coûts de production du partenaire et du reste du monde est faible. Aujourd'hui, la résurgence du régionalisme se pose encore une fois comme opportunité aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement. Les travaux théoriques ultérieurs, BALLASSA [1961], DEMELLO [1993], VENDABLES [1999], KRUGMAN [1991], HUGON [2002,2003]...qui ont poursuivi ces analyses ont réussi à démontrer que le processus d'intégration régionale génère des bénéfices pour les pays membres. Pour ces auteurs, même si les arrangements d'une intégration régionale sont parfois conduits principalement par des soucis non reliés aux simples facteurs économiques, ils ont pourtant de grandes implications économiques aussi bien pour les pays membres que pour les pays non membres.

Parallèlement à ces développements théoriques, les accords régionaux ont suscité beaucoup d'intérêt pour les recherches empiriques suite à la multiplication des accords régionaux entre économies ainsi qu'aux développements des techniques de modélisation, en particulier les modèles d'équilibre général calculable qui ont permis des avancées fondamentales dans l'analyse de leur impact.

Sur un autre plan, il est apparu que la juxtaposition d'accords Nord-Sud ne peut suffire à l'avènement d'un espace économique régional. Pour pouvoir exploiter leur potentiel commercial, les pays du sud devraient augmenter les échanges commerciaux entre eux. Un approfondissement de l'intégration horizontale de ces pays apparaît de plus en plus crucial. Un espace économique régional plus intégré passe nécessairement par la conclusion d'accords de libre-échange entre les pays du sud. Dans cette perspective, la signature d'accords Sud/Sud comme celui d'Agadir du 25 février 2004 peut marquer une étape

essentielle et décisive dans la progression de l'intégration entre les quatre pays signataires qui sont le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie.

Pour analyser les différents aspects de cet important accord, nous allons articuler notre communication selon les trois grands axes suivants :

- Dans un premier axe, nous replacerons cet accord de Z.L.E dans le cadre de la théorie économique. Il s'agit de faire une revue de la littérature économique sur la problématique de l'intégration et du libre échange et sur ses diverses conceptions ainsi que sur les enseignements des pratiques intégrationnistes ;

- Dans un deuxième axe, nous ferons une radioscopie horizontale approfondie des échanges entre ces quatre pays sud méditerranéens. A partir de là, les facteurs favorables et les obstacles à l'intégration entre ces pays seront analysés ;

- Dans le dernier axe, nous tenterons d'évaluer la plus value ou le gain que peut générer l'intégration entre ces quatre pays. L'outil qui sera utilisé est le modèle d'équilibre général calculable.

### **1 - L'intégration régionale : Typologie conceptuelle et enseignements des principales expériences**

Le vocable intégration est omniprésent dans la littérature économique, un véritable engouement à ce concept a été perceptible depuis la fin de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale. C'est un concept complexe et multiforme. Ainsi, on parle d'intégration économique, politique, culturelle... Ses effets dépassent largement la dimension économique en influant sur le politique, le social... L'intégration ne peut être donc réduite à une simple dimension économique pure et son approche doit être multiforme et pluridimensionnelle. Une analyse institutionnelle, politique, sociologique, culturelle ... s'avère ainsi indispensable pour cerner les multiples facettes de ce phénomène.

Certes, le concept n'est pas nouveau, mais la mondialisation lui a donné un nouveau souffle de telle manière qu'on parle de seconde génération d'intégration. Ces mécanismes et ses formes sont devenus différents et ses implications apparaissent extrêmement importantes. C'est ainsi qu'on assiste sur le terrain à l'émergence et au renforcement de groupements régionaux à travers tous les continents.

Dans le contexte de la mondialisation et de régionalisation qui constitue les deux phénomènes dominants de l'économie mondiale, une évolution importante du processus d'intégration apparaît manifeste. Les accords de zone de libre échange se multiplient surtout entre les pays du nord et du sud et les

processus initiés et encouragés par les Etats dans des cadres institutionnels sont accompagnés et, de plus en plus, soutenus par les acteurs privés (entreprises, ONG...) qui agissent dans des espaces économiques régionaux.

Ce renouveau du processus d'intégration régionale est intimement lié au phénomène de la globalisation. Ainsi pour certains, la régionalisation constitue une réponse à la dynamique de la mondialisation qui se traduit par une tendance « unificatrice et homogénéisante ». Pour d'autres, la régionalisation est davantage une condition indispensable et un préalable essentiel à « l'intégration » à la mondialisation et à l'adaptation à l'évolution de l'économie mondiale. C'est une « étape » qui conduit à la libéralisation multilatérale tout en évitant le risque d'une marginalisation accrue (philosophie de l'ALENA par exemple).

L'intégration régionale révèle désormais le renouveau de la question de l'Etat – Nation dans le contexte actuel de la mondialisation. Elle entraîne un abandon plus ou moins important et partiel de sa souveraineté. Elle s'apparente à un « pool de souveraineté » et dénote des limites de l'Etat à exercer toute sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national.

### ***1-1- Typologie conceptuelle de l'intégration.***

Cinq conceptions de l'intégration régionale ont été distinguées, HUGON [2003] :

- *La conception libérale* : C'est une libéralisation des échanges et des facteurs de production par le marché, qui est consécutive à l'intégration commerciale dans le cadre d'une intégration mondiale. Elle est analysée au regard de l'intégration internationale et du libre échange est considéré comme un moyen de réduire les distorsions des politiques nationales et de se rapprocher du marché mondial à travers le déplacement des frontières.

Au niveau de cette conception, la théorie statistique, VINER [1950] met en avant les créations et détours des trafics et insiste sur l'optimum de second rang. Dans le cadre d'unions douanières, les créations de trafic l'emportent (généralement à travers notamment l'intensification des échanges intra zones) sur les détournements de trafic. Cet effet est d'autant plus intense que les pays concernés produisent des biens similaires, que l'union douanière est grande et que les tarifs post union sont élevés. Les effets dynamiques de l'intégration commerciale sont mesurés au niveau des économies d'échelle, de la concurrence, de l'évolution des termes de l'échange et des dotations factorielles, BRADA & MENDEZ [1988], BALDWIN [1992] .

Ce type d'intégration est susceptible d'accroître le rendement des facteurs de production qui débouche sur une croissance accrue ou moins temporairement. De même, la diminution des tarifs douaniers, la libéralisation du secteur

financier, la baisse du coût des transactions sont de nature à promouvoir l'investissement dans le cadre de cette intégration.

Néanmoins, la plupart des études réalisées, DOLLAR [1992], EDWARDS [1992], DADUSH [1996] ont montré que l'impact de la libéralisation sur la croissance est positif tant que la régionalisation a des effets assez contrastés. Par ailleurs, l'intégration a conduit à une large intensification des échanges intra régional au niveau des blocs régionaux comme l'UE, l'ALENA, l'ASEAN, en revanche, aucune augmentation significative de tels échanges n'est apparue au niveau des pays en développement à la suite d'une intégration commerciale.

- *La conception volontariste* : C'est une intégration régionale qui s'appuie sur la construction d'un système productif plus ou moins déconnecté du système des prix internationaux et vise à se protéger de la mondialisation. C'est une conception qui suppose un cadre d'analyse de sociétés dépendantes et extraverties et dont l'industrialisation ne peut se réaliser dans un cadre national. Les objectifs assignés à l'intégration régionale sont la création d'un vaste marché, l'accroissement du pouvoir de négociation, la diminution de l'extraversion, la compensation des déséquilibres territoriaux...

Cette forme d'intégration qui utilise des instruments de l'économie administrée, a recours à une grande protection au niveau régional et met l'accent sur des projets exerçant des effets de polarisation. Elle est le type d'intégration régionale soutenue par certaines organisations internationales (la CEPAL, la CEA plan de Lagos 1980) qui l'ont longtemps défendu. Le COMECON qui s'est appuyé sur des accords bilatéraux et multilatéraux et fondé sur un système déconnecté des avantages comparatifs et des signaux des prix mondiaux en est un exemple parfait. Il concrétisait un volontarisme politique utilisant des instruments tels que les prix administrés, l'option pour les industries lourdes, la non convertibilité des monnaies... La fin du COMECON en 1991 avec la chute du mur de Berlin et la désintégration de l'URSS peut être analysé comme la disparition d'un processus volontariste d'intégration complètement déconnecté de l'économie mondiale et dénote de l'échec d'un régionalisme fermé.

- *La conception industrielle ou territoriale* : C'est une forme d'intégration qui s'appuie sur la stratégie des acteurs dans un espace hétérogène et dans une situation de concurrence imparfaite. C'est une sorte d'intégration régionale qui résulte des relations d'internationalisation au sein des firmes multinationales et conduite par de grands conglomérats qui déroulent leur stratégie dans un cadre régional et ayant des intérêts convergents (protection de l'environnement, exploitation en commun des ressources...).

Des effets d'agglomération et de polarisation importants sont exercés par ce genre d'intégration. Ainsi, on constate une réduction des distances en relation avec les progrès technologiques et le développement des échanges immatériels dans le cadre de systèmes productifs d'une certaine taille et des produits diversifiés. D'où des effets de contagion et de diffusion de la croissance au moyen de la réduction des coûts de transport, du transfert de technologie et de la baisse des coûts des transactions.

Selon KRUGMAN [1997], une concentration géographique à la suite d'une intégration territoriale dans un contexte de globalisation se traduit par des économies d'échelle (coût du transport et des transactions) qui assurent une compétitivité internationale. Les modèles géographiques, MYRDAL, [1957], HIRSHMAN [1959] et les tests empiriques ont montré que généralement dans le cadre d'une union régionale de ce type, une convergence entre les pays développés (cas des pays de l'UE par exemple) est réelle, tandis qu'une divergence est plutôt la règle au sein des pays peu industrialisés (Exemple des pays de l'UEMOA).

- *La conception institutionnelle* : C'est une intégration qui est fondée sur un système commun de règles socio – économiques mises en place dans des conditions historiques par les pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés. Les institutions permettent de stabiliser et de sécuriser l'environnement et de garantir une certaine crédibilité en diluant les préférences, De MEOL [1983]. Ces institutions visent également à se transformer en écrans vis à vis de l'économie internationale en favorisant des protections régionales et en suscitant des transferts de souveraineté vers ces institutions régionales. Ce type d'intégration régionale se traduit par une harmonisation des législations fiscale, sociale, des affaires...

Il faut dire que les analyses institutionnelles récentes du régionalisme mettent l'accent en premier lieu, et de plus en plus, sur les relations Nord/Sud qui renforcent la crédibilité des politiques économiques tout en diminuant les conflits d'intérêt nationaux. En second lieu, ces analyses insistent sur la coordination des politiques économiques et sur l'harmonisation des législations et des pratiques. Cette normalisation ainsi que l'irréversibilité des politiques conjoncturelles et structurelles peut conduire à attirer les investissements et les financements internationaux, à promouvoir le transfert de technologie et à renforcer la coopération entre les Etats.

L'argument de crédibilité des politiques économiques lié à la dilution des préférences est de nature à conférer un caractère irréversible aux politiques d'ouverture et de libéralisation. Il est « parrainé » et appuyé par un partenaire développé, PERTES [1997], WHADLEY [1996]. Engagées de manière

unilatérale, ces politiques risquent d'entraîner une certaine discontinuité et une réversibilité temporelle. De même, les accords d'intégration régionale réduisent les mesures discriminatoires, limitent les pouvoirs et l'influence des lobbies et révèlent les préférences des décideurs économiques et politiques.

Cette forme d'intégration par les règles juridiques, techniques... à travers leur unification favorise d'une part, les économies d'envergure dans une perspective d'intégration à l'économie mondiale à travers les normes (qualité, certification des produits ...) et d'autre part, réduit les coûts de transaction permettant d'améliorer la compétitivité internationale.

Sur le plan monétaire, l'intégration se situe soit au cœur du processus (Zone Franc), soit à la fin (UE). Dans certains cas, le choix d'un simple ancrage à une monnaie (le dollar) est fait comme pour les pays de l'ASEAN. Dans ce domaine, il a été démontré que les pays utilisant la même devise commercent trois fois plus que les pays ayant recours à des monnaies différentes.

- *La conception politique ou diplomatique*: C'est une forme d'intégration qui se traduit par un transfert de souveraineté et qui vise la prévention des conflits et qui tente de réintroduire la politique au centre des décisions économiques. La convergence d'intérêts économiques, la production de biens publics à une échelle régionale... apparaissent comme étant, autant de facteurs essentiels pour atténuer les rivalités politiques et ethniques régionales.

Ce genre d'intégration régionale constitue une façon de mieux gérer l'incompatibilité plus ou moins importante entre les espaces des pouvoirs économiques et politiques, de faciliter le dialogue et d'atténuer les antagonismes politiques. Celle-ci permet également d'adapter les systèmes de régulation politique et sociale et les cadres institutionnels dépassant l'aspect national aux multiples réseaux d'échanges et d'investissement transnationaux. Cette forme d'intégration peut s'appuyer sur un grand pays disposant d'un pouvoir hégémonique qui met en place des règles de production des biens publics internationaux.

Elle suppose des perdants et des gagnants, ce qui impose des compensations à travers des mécanismes de transferts (exemple des fonds structurels européens). Dans ces conditions, dans le cadre d'une zone de libre échange, le pays dominant doit mener une politique plus libre échangiste que les autres tant dis que lorsqu'il s'agit d'une union douanière, il devra verser des transferts compensatoires à ces partenaires.

Toutes ces formes d'intégration ont à des degrés divers des dimensions politiques. La plupart d'entre elles regroupent des pays qui ont fait la guerre entre eux. En effet, les négociations régionales et les dialogues sont au cœur de

L'intégration régionale et les convergences d'intérêts économiques et politiques qui en découlent sont de nature à neutraliser les conflits frontaliers et régionaux. La sécurité et la confiance sont de mises avec le développement des échanges commerciaux. Une corrélation causale négative apparaît évidente entre les relations commerciales et les conflits, SCHIFF et WINNTERS [1998,] PALACHEK [1992] (réconciliation franco allemande, MERCOSUR et rivalité entre le Brésil et l'Argentine...). Cependant en l'absence de complémentarité, l'intégration régionale peut accroître les disparités entre ses différents partenaires et nourrir les conflits.

### *1-2- Les enseignements des principales expériences intégrationnistes.*

Les expériences des différentes intégrations régionales à travers le monde font apparaître les conclusions essentielles suivantes :

- L'intégration est d'autant plus développée que les économies concernées sont de taille importante, que les modèles et structures de production et de consommation sont largement diversifiés et que la proximité géographique existe. Inversement, les économies de petite taille comme la majorité des pays africains par exemple, spécialisées dans quelques petits produits arrivent difficilement à s'intégrer ;

- L'élasticité des demandes des pays ainsi que le degré initial élevé de protection favorisent tout processus d'intégration régionale à travers la création et la multiplication des échanges. De même, le rapprochement des prix des pays en développement concernés des prix mondiaux favorise largement la création et la promotion des échanges ;

- Les gains en termes d'économie d'échelle sont importants pour les pays à marché large et faible pour les économies à marché très étroit et la réduction des coûts de transaction suite au processus intégrationniste permet de promouvoir les investissements ;

- L'intégration régionale entre des pays à faible revenu et ayant des avantages comparatifs limités risque de se traduire par des divergences. Celles-ci sont également accentuées par la faiblesse des avantages comparatifs ;

- Au niveau des accords de libre échange sud – sud, le pays le plus avancé apparaît comme le plus grand gagnant et entraîne un coût important en terme de baisse des recettes fiscales qu'elle faudrait compenser. De même, le pays le plus développé gagne dans ce genre d'intégration verticale tandis que les pays les moins avancés ont plus intérêt au commerce mondial. Quant aux accords d'intégration Nord /sud, ils renforcent la crédibilité et favorisent l'attractivité ;

- La réussite de tout processus d'intégration suppose l'existence d'un ou plusieurs pays leaders qui prennent en charge les coûts de l'intégration.

- Les arguments notamment d'ordre politique sont également avancés en faveur de l'intégration régionale. Celle – ci peut constituer un moyen de prévention des conflits, de stabilité et de sécurité, donne plus de crédibilité à la politique économique tout en renforçant le pouvoir de négociation sur le plan international...

L'analyse comparative des différents processus d'intégration régionale à travers le monde suggère également que :

- La relation significative entre l'intégration économique et la croissance a été bien établie ;

- Les processus d'intégration auront plus de chances de succès dans le cas de l'existence de grands pôles exerçant des effets d'entraînement (cas du Japon en Asie du Sud Est, du Brésil avec le MECOSUR...);

- Les processus d'intégration nécessitent des taux d'ouverture élevés, des complémentarités et des diversifications des systèmes productifs et des modèles de consommation ;

- Toute intégration suppose une interdépendance entre les spécialisations des systèmes productifs en fonction des avantages comparatifs, des effets de réseaux portés par les firmes et des effets d'agglomération résultant des centres dynamiques et des accords institutionnels. Ainsi par exemple, le processus institutionnel en Afrique ne peut réussir en dehors de l'existence des trois premiers facteurs, tandis que le régionalisme asiatique est handicapé par l'absence d'accords institutionnels et de régulation régionale.



## 2 -INTEGRATION REGIONALE ET DYNAMIQUE DES ECHANGES ENTRE LES PAYS DE LA DECLARATION D'AGADIR.

Les échanges entre les pays de l'accord d'Agadir apparaissent très limités et peu diversifiés. La mise en application de cet accord qui vient d'être paraphé par tous les pays signataires et mis en application depuis le 1 janvier 2007 pourrait contribuer de manière importante à renforcer leur intégration et à promouvoir leurs échanges dans la mesure où ces pays exploitent au mieux le potentiel d'échange existant entre eux.

### *2-1- Dynamique des échanges*

Les échanges entre les quatre pays restent très faibles en dépit de la signature d'accords de ZLE bilatérales et multilatérale. Certes, leur croissance a été relativement importante au cours des cinq dernières années, mais ils ne constituent toujours qu'une part très modeste des échanges extérieurs de chaque pays avec le reste du monde.

Sur un autre plan, la dynamique des échanges commerciaux entre ces pays dénote une évolution très contrastée de leurs composantes. Ainsi par exemple, les importations du Maroc en provenance d'Egypte ont été multiplié par 1.7fois durant la période 2001-2005, tandis que les exportations ont chuté de 56.9%. La même tendance apparaît aussi et de manière très nette dans les échanges commerciaux marocco-tunisiens avec une forte augmentation des importations (+116.2%) et une régression très nette des exportations (-28%) toujours entre 2001 et 2005. Cette situation peut s'expliquer par le respect par le Maroc de tous ses engagements pris envers ces partenaires aussi bien dans le cadre bilatéral que multilatéral. En revanche, l'Egypte et beaucoup plus la Tunisie utilisent, dans une large mesure, les barrières non tarifaires pour limiter leurs importations provenant des trois pays engagés dans la ZLE quadripartite et en particulier en provenance du Maroc.

Si les échanges commerciaux entre ces pays sont largement entravés par le peu d'effectivité des accords conclus, les autres volets des échanges demeurent aussi extrêmement faibles, voire insignifiants. Ainsi, les recettes procurées par les voyages et par les résidents nationaux dans les trois autres pays constituent toujours des rubriques très peu significatives dans les échanges entre les quatre pays. Ainsi l'ensemble des recettes tirées des voyageurs au Maroc des citoyens des trois autres pays ne constituait que 0.7% (0.2% pour l'Egypte, 0.4% pour la Tunisie et 0.1% pour la Jordanie) de l'ensemble des recettes voyages du Maroc en 2005. Le montant global de ces recettes n'étaient que de l'ordre de 38 millions de \$ US pour l'année 2005.

Quand aux recettes provenant des résidents nationaux dans les trois autres pays, elles sont complètement dérisoires, puisque leur montant pour le Maroc n'a pas dépassé 208 millions \$ US en 2005. Leur pourcentage dans le total des recettes de cette rubrique est insignifiant.

Enfin les flux d'investissement entre les quatre pays restent toujours extrêmement faibles. Leur volume global n'a été que l'ordre de 10 millions \$ US au cours de

l'année 2005 pour le Maroc. Leur pourcentage dans les investissements étrangers attirés par le Maroc par exemple était inférieur à 1%.

En définitive, on peut dire qu'au cours de ces cinq dernières années, l'évolution des échanges entre les quatre pays n'a pas connu une progression soutenue en dépit de la signature d'accords bilatéraux de libre échange. Même, la signature de l'accord multilatéral d'Agadir n'a pas donné un véritable coup de fouet aux échanges entre ces pays. L'absence de régularité et de constance dans ces échanges est également manifeste dans la mesure où l'évolution de leurs différentes rubriques est très contrastée particulièrement au niveau des recettes voyages et des investissements qui connaissent des tendances fortement erratiques avec des hausses et des baisses plus ou moins importantes d'une année sur l'autre. Ce qui dénote d'une absence totale de stratégie et de vision à moyen et long terme dans les relations d'échanges entre les quatre pays.

Tableau N°1 : Evolution des échanges entre le Maroc et l'Egypte (2001-2005)  
(En millions en dh)

	2001	2002	2003	2004	2005
I- Commerce extérieur					
Importations	233,9	608,3	1181,6	862,8	1421,6
Part dans le total en %	0,4	0,5	0,9	0,5	0,8
Exportations	317,5	218,5	236,9	210,9	202,0
Part dans le total en %	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2
Solde commercial	-216,4,	-389,8	-944,7	-651,9	-1219,6
Taux de couverture en %	59,5	35,9	20,0	24,4	14,2
II- Recettes voyages	563,2	583,2	85,9	68,8	81,9
Part dans le total en %	1,9	2,0	0,3	0,2	0,4
III- Recettes MRE	-	7,1	6,0	6,2	6,4
Part dans le total en %	-	-	-	-	-
IV- Investissements	12,1	1,1	0,4	15,2	58,7
Part dans le total en %	-	-	-	0,1	0,2

Source : Office de changes.

Tableau N°2 : Evolution des échanges Maroco-Tunisiens (2001-2005)  
(En millions de dhs)

	2001	2002	2003	2004	2005
I- Commerce extérieur					
Importations	511,2	607,7	675,8	752,8	1105,7
Part dans le total en %	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Exportations	595,7	541,2	411,5	532,8	442,0
Part dans le total en %	0,7	0,6	0,5	0,6	0,4
Solde commercial	+ 84,5	- 66,5	-246,3	-220	-663,7

Taux de couverture	116,5	89,1	60,9	70,8	40,0
II- Recettes voyages	33,7	32,0	58,0	68,8	181,6
Part dans le total en %	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4
III- Recettes M.R.E.	13,0	15,8	12,2	15,3	16,3
Part dans le total en %	-	-	-	-	-
IV- Investissements	70,1	52,4	152,2	6,0	28,0
Part dans le total en %	0,2	0,2	0,6	-	0,1

Source: office des change

Tableau N°3 : Evolution des échanges Maroco-Jordaniennes (2001-2005)

(En millions de dhs)

	2001	2002	2003	2004	2005
I- Commerce extérieur					
Importations	45,5	47,0	53,1	48,7	52,0
Part dans le total en %	-	-	-	-	-
Exportations	42,8	43,6	44,1	47,8	47,6
Part dans le total en %		-	-	-	-
Solde commercial	-2,7	-3,4	-9	- 0,9	- 4,4
Taux de couverture	94,1	92,8	83,1	98,2	91 ;6
II- Recettes voyages	21,0	24,7	25,4	26,0	26,7
Part dans le total en %	0,2	0,16	0,18	0,19	0,19
III- Recettes M.R.E.	-	-	-	-	-
Part dans le total en %	-	0,03	0,03	0,03	0,03
IV- Investissements	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8
Part dans le total en %	-	-	-	-	-

Source: Office des changes

Le processus d'intégration entre les quatre pays apparaît lent et parsemé d'obstacles et de contraintes. La déclaration d'Agadir en 2001 aurait donné un peu d'espoir qu'une convergence entre ces pays puisse pousser vers des formes d'intégration sur le modèle du Mercosur ou de l'Asean. Cependant, immédiatement à cause d'une série de problèmes liés notamment aux égoïsmes nationaux et au non respect des engagements souscrits, ce projet d'intégration piétine et son application sur le terrain se heurte à de grandes difficultés. Même, le soutien européen n'a pas réussi à lancer de manière décisive ce processus d'intégration entre les quatre pays.

### *2-2- Atouts et contraintes du processus d'intégration des pays de la déclaration d'Agadir*

En dépit de l'existence d'un important cadre juridique bilatéral (zones bilatérales de libre échange) BOUSSETTA [2000] et multilatéral (zone de libre échange quadripartite), BOUSSETTA [2005] a coopération économique et non économique entre les quatre pays est extrêmement faible voire insignifiante. En effet, les relations

entre les quatre économies ne progressent guère de manière sensible et les échanges économiques sont figés à leur niveau le plus bas en ne représentant que moins de 2% du volume total de leur commerce extérieur. Un certain nombre de contraintes handicapent toujours une véritable dynamisation des échanges en dépit de l'existence de potentialités et de complémentarité d'échanges non négligeables.

#### *2-2-1-Les facteurs favorables*

Il existe plusieurs atouts de nature à favoriser le processus d'intégration entre ces pays :

- Le facteur historique, linguistique et culturel : les quatre pays disposent d'une longue et riche histoire commune d'une même langue, culture, religion ...Le destin de ces pays est le même et leurs systèmes socio-économiques et politiques doivent affronter les mêmes défis et contraintes : formation de la population, modernisation de l'économie, instauration de l'Etat de droit, lutte contre l'islamisme radical...

- Le facteur économique : la concurrence existante entre les économies de ces pays (surtout entre le Maroc, la Tunisie et l'Egypte) n'exclut pas une certaine complémentarité qu'il faudrait exploiter au mieux. Celle-ci apparaît à plusieurs niveaux : industrie, phosphates, agriculture... Ainsi le secteur industriel constitue l'un des axes majeurs de la coopération et de la promotion de l'intégration entre ces pays. De même, les opportunités d'échanges dans le domaine agricole sont importantes : ouverture des marchés à l'huile d'olive tunisienne, aux primeurs et aux agrumes marocains, au coton égyptien , aux produits dérivés des phosphates jordaniens ...

- Les convergences constatées au niveau des politiques économiques de ces pays depuis plusieurs années ne font que renforcer le processus de leur intégration : libération du commerce extérieur, réduction de la protection douanière, politique de privatisation et de désengagement de l'Etat...

#### *2-2-2-Les contraintes essentielles*

Plusieurs facteurs continuent de constituer des éléments qui bloquent toujours les échanges entre ces pays et leur intégration.

- Le faible degré de complémentarité entre les économies des pays de la déclaration d'Agadir et le manque d'une véritable spécialisation des productions contribuent de manière significative à expliquer la modicité des échanges entre ces pays. Ce facteur constitue un handicap non négligeable à tout processus d'intégration puisque les économies de ces pays sont davantage concurrentes sur les marchés internationaux et notamment européens. C'est le cas en particulier des économies marocaine et tunisienne et dans une certaine mesure égyptienne.

De ce fait, les possibilités d'échanges apparaissent assez limitées et les opportunités de coopération sont modestes. Les avantages comparatifs révélés du Maroc et de la Tunisie par exemple sont de même nature. Les échanges potentiels entre ces pays demeurent fort limités étant donné « l'incapacité de ces pays à se satisfaire mutuellement des demandes à contenu technologique élevé, contrairement à ce que

l'on peut envisager dans le Mercosur, où certains pôles brésiliens ont acquis un niveau technologique appréciable »<sup>(1)</sup>.

Cette contrainte économique doit être cependant relativisée dans la mesure où l'exemple européen démontre tout à fait le contraire. Ainsi l'absence de complémentaire économique a été à la base du dynamisme de l'intégration et de la réussite de son processus entre des pays dont les structures économiques et les productions sont concurrentes comme la France et l'Allemagne;

- Les divergences d'intérêts économiques, la persistance de pratiques administratives protectionnistes, de barrières non tarifaires ... constituent aussi de sérieux entraves à la mise en œuvre des décisions prises en matière de libéralisation et de libre échange ;

- L'insuffisance des infrastructures dans les domaines du transport et de télécommunications, la faible circulation des informations économiques, les difficultés de règlement des échanges... sont également autant de facteurs de blocage des relations d'échanges entre ces pays qui limitent les possibilités d'intégration entre eux. Ce qui alourdit le coût des transactions et réduit sensiblement le développement des échanges ;

- Les facteurs d'accompagnement de l'intégration tels que:

- \* La grande faiblesse de l'infrastructure en matière aéro portuaire et qui constitue un handicap de taille pour la promotion des échanges entre ces pays. La faiblesse des lignes directes de transport aérien et maritime génère des surcoûts et réduit certainement la compétitivité –prix des produits échangés entre ces pays ;

- \* Les grandes difficultés rencontrées en matière de financement des échanges régionaux en raison de la non convertibilité des monnaies nationales, des pénuries de se procurer parfois des devises...

- \* La quasi inexistence de contact et de relations entre les différents opérateurs économiques, les militants des O.N.G, les représentants des chambres professionnelles...

- \* La lourdeur des procédures et le climat de suspicion qui règne dans les rapports entre les administrations de ces quatre pays qui ne font qu'accentuer les entraves au dynamisme des échanges entre ces pays.

### **3 - ETUDE DE L'IMPACT DE LA ZONE DE LIBRE ECHANGE ENTRE LES PAYS DE LA DECLARATION D'AGADIR**

L'étude de l'impact de la ZLE quadripartite a été évaluée à partir d'un modèle d'équilibre général calculable. Cette évaluation a été conduite en terme d'impact sur les pays signataires et par rapport à la zone de libre échange avec l'UE

#### ***3-1- Impact d'une libéralisation commerciale sur les pays signataires***

---

<sup>(1)</sup> Isabelle Bensidoun et Agnès Chevalier, « Europe -Méditerranée : Le pari de l'ouverture », Economica.1996. p.176.

Les effets d'une libéralisation commerciale entre les quatre pays de la ZLE quadripartite sont globalement assez minimes et les chocs sur les agrégats économiques ont des effets contrastés, particulièrement pour le Maroc qui voit son bien-être régressé (variation équivalente négative). A l'opposé, les autres pays membres de la zone gagneront en terme de bien-être du fait que les consommateurs se tournent dorénavant vers des importations devenues moins chères à la suite de la libéralisation commerciale qui va entraîner un accroissement du volume des importations totales pour l'ensemble des pays. Cette augmentation des importations est consécutive à une substitution des importations des produits de l'UE et le reste du monde, en particulier pour l'Égypte et la Jordanie. Le Maroc et la Tunisie pour leur part ne connaissent pas un détournement important de leurs importations vers leurs partenaires du fait de leur intégration verticale avec l'UE.

On estime que la Jordanie est le pays qui connaît l'amélioration la plus significative de sa variation équivalente du fait que c'est le plus petit pays du groupe et pour qui le marché est désormais devenu plus grand vis-à-vis en particulier du Maroc à qui il n'exportait pas beaucoup par le passé.

La mise en place d'une ZLE profite certainement aux pays qui détiennent des avantages comparatifs par rapport à leurs partenaires dans la zone. Dans ce sens, la Tunisie qui a des avantages comparatifs dans les produits textiles leur trouvera désormais des débouchés dans les pays partenaires suite à la réduction des tarifs douaniers. Le Maroc et l'Égypte, pays concurrents de la Tunisie dans le textile, perdent des parts de marché. Néanmoins, c'est le Maroc qui perd le plus du fait de l'importance de ce secteur dans la production totale du pays.

Globalement, Le Maroc serait le grand et le seul perdant d'une libéralisation commerciale suite à la mise en œuvre de l'accord d'Agadir puisque celle-ci se traduirait par une baisse du PIB de 0,2 point. Cette perte proviendra essentiellement de la régression du PIB industriel qui enregistrera une baisse de 0,7 point et qui ne pourra pas être compensée par des augmentations extrêmement faibles du secteur agricole (+ 0,5) et tertiaire (+ 0,64). En revanche la Jordanie verra son bien être augmenté de 0,9 point en raison essentiellement de la progression qui pourra être réalisée au niveau de tous les secteurs et surtout industriel avec 1,1 point de plus. Le secteur agricole et tertiaire connaîtront des augmentations respectives de 0,13 et 0,12 point.

La Tunisie quant à elle se trouve dans de une situation intermédiaire en étant le deuxième pays bénéficiaire après la Jordanie avec un accroissement simulé de son PIB de 0,5, soit une augmentation de 0,45 point pour le secteur industriel et 0,4 point pour le secteur tertiaire. Par contre, à l'instar du Maroc, le PIB agricole enregistra une baisse de 0,22 point. Enfin l'Égypte sera également et légèrement bénéficiaire de l'application de l'accord d'Agadir puisque son PIB pourra progresser de 0,25 point seulement. Tous les trois secteurs enregistreront des augmentations éventuelles mais

qui demeurent très faibles. Ainsi les secteurs agricole, industriel et tertiaire progresseront de 0,17, 0,1 et 0,3 point respectivement.

En général, le travail libéré par les branches industrielles, se réalloue dans les branches du secteur tertiaire, moins échangeables, qui enregistreront un accroissement de leurs valeurs ajoutées dans tous les pays. Le Maroc connaîtra l'augmentation la plus élevée de son secteur tertiaire (+0,64%) du fait de la main d'œuvre libérée du textile notamment. Le tertiaire en Tunisie arrive en seconde place (0,40%), mais son accroissement dans ce cas est dû au travail libéré par le secteur agricole où la Tunisie est concurrencée par le Maroc. Ce dernier détenant des avantages comparatifs dans les produits agricoles verra une progression de sa valeur ajoutée primaire de 0,5%.

*Tableau N° 4 : Résultats de la simulation de libéralisation commerciale.*

	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie
PIB	- 0,2	0,5	0,25	0,9
agricole	0,5	- 0,22	0,17	0,13
industrie	- 0,7	0,45	0,1	1,1
tertiaire	0,64	0,4	0,3	0,12
Variation équivalente	- 0,44	0,15	0,6	1,9
Taux de change	- 0,5	1,3	1,8	0,2
Importations totales	1,33	1,6	0,7	3,12
Exportations totales	2,01	1,9	1,05	1,21
Salaires	- 0,25	1,02	0,9	0,3
Revenu du capital	- 0,2	0,8	0,7	0,1

Source : calcul des auteurs

Quant au taux de change, il se déprécie au Maroc pour rétablir l'équilibre externe. En effet, la supposition de la constance du compte courant comme hypothèse de fermeture du modèle oblige une dépréciation du taux de change réel pour accroître les exportations tout en entraînant les salaires à la baisse. A l'inverse, les autres pays enregistreront une amélioration de leurs termes d'échanges et voient leurs taux de change réels s'apprécier en entraînant une augmentation des salaires réels.

D'un autre côté, du fait que l'accord d'Agadir n'a pas apporté des nouveautés importantes en ce qui concerne la circulation de la main d'œuvre, nous avons simulé dans une deuxième phase l'impact de cette accord de libre échange mais en posant cette fois ci une restriction sur la mobilité du facteur travail. Ce dernier ne peut plus se déplacer vers les pays au sein desquels il est le mieux valorisé. Les résultats de cette simulation dégagent des performances respectives des pays plus faibles que dans la première simulation lorsque la mobilité des facteurs de production n'a pas été prohibée. Toutefois, le Maroc apparaît moins perdant dans ce scénario du fait que les travailleurs ne peuvent pas migrer vers l'étranger et donc garder leur revenu à l'intérieur du pays.

### 3-3-2 -Impact d'une zone de libre échange entre l'UE et les pays de la déclaration d'Agadir,

Etant donné que les quatre pays signataires de l'accord d'Agadir sont liés individuellement par des accords de libre-échange avec l'Union Européenne, nous avons simulé l'impact d'une zone de libre échange Nord-Sud. Les résultats de cette simulation montre clairement que les bénéfices sont supérieurs à ceux induits d'un accord Sud-Sud du fait que le bien-être s'améliore pour tous les pays de la zone.

Tableau 5 : Résultats de la simulation.

	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie
PIB	2,3	3,1	0,8	0,9
agricole	2,5	1,1	0,5	0,4
industrie	1,6	3,2	1,1	1,1
tertiaire	2,4	3,4	0,8	1,2
Variation équivalente	1,3	2,5	1,06	2,1
Taux de change	-0,9	0,5	0,3	0,7
Importations totales	7,3	4,2	2,6	3,5
Exportation totale	8,1	4,8	1,8	1,4
Salaires	2,2	1,5	1,1	0,8
Revenu du capital	0,9	1,4	0,8	1,2

Source : calcul des auteurs

Le PIB augmenterait dans chacun des quatre pays et particulièrement au Maroc et en Tunisie soit respectivement 2,3 et 3,1 point. Ce genre d'intégration aura ainsi un grand effet de création de commerce, surtout dans le cas du Maroc dont les exportations progresseraient de 8,1% et de la Tunisie avec un élargissement de 4,8% du fait que l'Union Européenne est la première destination d'exportations de ses deux pays.

Les secteurs positivement affectés par ce type accord sont le textile / l'habillement pour le Maroc et la Tunisie, les autres produits industriels pour l'Égypte et la Jordanie dans une moindre mesure. Cependant, en parallèle à cette expansion de certains secteurs, d'autres comme les activités primaires connaîtront une contraction. Etant négativement affectés, ces dernières libèrent une importante main d'œuvre non qualifiée qui aggraverait la situation déjà tendue du marché d'emploi dans ces pays. Une ZLE avec l'UE est donc bénéfique pour les pays du Sud de la méditerranée mais à condition qu'elle se fasse graduellement pour pouvoir mettre à niveau les secteurs qui seront les grands perdants.

A la lumière des résultats modestes de l'accord d'Agadir comme intégration Sud-Sud, l'option euro méditerranéenne ou l'intégration Nord-Sud pourrait constituer une importante optique de régionalisation pour contribuer à transformer la zone de la Méditerranée en une « zone d'opportunités » et à renforcer l'intégration horizontale entre les pays de la rive sud de la Méditerranée.



## CONCLUSION

L'instauration d'une ZLE entre les quatre pays signataires de l'accord d'Agadir ne leur permettra pas de tirer de grands profits d'une telle intégration qui est fondée essentiellement sur les perspectives d'amélioration des échanges commerciaux. En effet, les pays de la région ne produisent pas des inputs intermédiaires qui sont nécessaires pour satisfaire les besoins mutuels en terme d'industrialisation. Ils ne sont non plus intégrés dans le système global des chaînes de production dans lequel ils peuvent être ordonnés et complémentaires entre eux pour importer et développer des composantes pour la réexportation et l'assemblage final.

D'un autre côté, les résultats minimes dégagés par nos simulations s'expliquent aussi par le fait qu'il n'existe pas de pays leader qui peut créer des forces centripètes qui contribueront au rapprochement d'activités pour les pays partenaires. En effet, les quatre pays de la ZLE présentent quasiment un même niveau de développement économique ainsi que des similarités dans leurs structures de production et de commerce. Ceci suggère que la réussite de cette coopération Sud/Sud devrait se faire en parallèle avec une coopération Nord/Sud. L'intégration Nord-Sud (régionalisme vertical) amènerait ainsi un processus de convergence, ce qui renforce l'intérêt pour ces pays à nouer des relations commerciales avec des pays développés, en particulier avec l'Union Européenne vu sa proximité, son revenu élevé et ses échanges déjà importants dans cette zone.

Il faut souligner aussi d'une part, que les quatre pays procèdent encore à une discrimination commerciale à l'encontre du Nord suite à une adhésion différenciée à l'OMC ainsi qu'à des signatures décalées des accords avec l'UE. Cette discrimination commerciale à l'encontre du Nord profite aux firmes localisées dans les pays protectionnistes créant ainsi une réallocation des activités au détriment des marchés plus protégés comme celui de l'Egypte. Les pays de la ZLE devront donc unifier leurs tarifs douaniers envers le Nord, en particulier l'UE, pour pouvoir entamer un processus de développement industriel commun de l'ensemble des pays membres.

D'autre part, tout accord Sud/Sud devrait être accompagné par un soutien financier pour compenser les pertes en terme de recettes douanières ainsi qu'en terme de détournement de commerce. Dans ce sens, l'actuel programme d'aide financier que l'UE s'engage à apporter aux pays signataires de l'accord d'Agadir reste insuffisant. Sans des fonds structurels de l'Union Européenne qui constitueraient des mécanismes compensatoires, l'accord d'Agadir, en tant qu'intégration Sud-Sud, restera de portée limitée pour accompagner les changements structurels de ces économies afin de permettre leur insertion dans les chaînes de production internationales.

Dans la perspective d'évolution de l'accord d'Agadir, il semble que cette intégration régionale entre les quatre pays doit être revue dans un cadre plus global et ne pas être limitée simplement aux échanges commerciaux. Cet accord devrait mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel cohérent, des efforts éducatifs communs ...pour permettre la conception de grands projets d'investissement qui valorisent les atouts des pays de la zone. Ceci nécessitera bien sur des mécanismes de financement et des

techniques de réalisation qui permettent de tirer profit au même pied d'égalité pour tous les pays membres. En effet, la constitution de clusters autour de vecteurs stratégiques, en l'occurrence l'eau, l'énergie, le tourisme, l'économie de la connaissance... sont autant d'axes que ces pays devraient traiter ensemble pour asseoir une stratégie de co-développement de la zone toute entière. Ce qui facilitera l'attraction d'un grand nombre d'investisseurs étrangers qui est l'un des objectifs primordiaux de cette intégration Sud/Sud.

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Adda.J, (1996), «La mondialisation de l'économie», tome 1, éditions de la Découverte.
- Andriamananjara S. & Schiff M., (1998), «Regional Grouping among Microstates », World Bank Working Paper, N° 1922.
- Andriamananjara S., (1999), « On the Size and Number of Regional Integration Arrangements: A Political Economy Model », World Bank Working Paper, N° 2117.
- Ballasa. B, (1961), The theory of economic integration ,Homewood ,Illinois ,
- Benlahcen Tlemcanani .M et Mairet .P (1997) : «Globalisation et régionalisation de l'économie mondiale : quelle stratégie d'insertion internationale pour les pays du Maghreb? », Annales Marocaines d'Economie, n°21.
- Bhagwati J.N., (1993), « Regionalism and Multilateralism: an Overview » in. De Melo J. & Panagariya A., «New dimension in regional integration», Cambridge University Press.
- Bilman .I (1991) : «Gagner la compétitivité mondiale», les éditions de l'organisation, Paris.
- Bjorvatn, K.,(1999), « Third World Regional Integration », European Economic Review, N°43.
- Bolton, P, G. Roland & E. Spolaore, [1996], « Economic Theory of the Break-Up and Integration of Nations », European Economic Review, n°40, pp.697-705.
- Boussetta .M (1999) : « Développement économique et relations entre le Maroc et l'UE : défis et opportunités», communication présentée au colloque Europe-Méditerranée : «Vers quel développement ? XIV<sup>ème</sup> journées scientifiques de l'Association Tiers Monde, Ile de Bandol, France, 27-29 Mai.
- Boussetta .M (2000) : «Implications fiscales et commerciales des accords de Z.L.E : les cas du Maroc avec l'UE, la Tunisie et l'Egypte», Revue Marocaine d'Administration et du Développement local, n°33, Septembre.
- Boussetta .M (2000) : «Relations Maghreb-UE : Evolution et perspectives», Communication présentée au Forum maroco-corrén, Rabat, avril.
- Boussetta, (2001), «ZLE et mise à niveau du secteur industriel au Maroc et en Tunisie», Communication présentée aux 7<sup>èmes</sup> journées scientifiques de l'Economic Rescherch Forum, Amman, Jordanie, 25-29 octobre.
- Boussetta, M, (2002), «Processus de Barcelone et partenariat euro-méditerranéen : le cas du Maroc avec l' UE», Working Paper N° 1010, ERF, Egypte.
- Boussetta, M (2005), Intégration sud – sud et coût du non Maghreb, Projet FEMISE.
- Boussetta , M (2005) , Intégration Sud-Sud : L'exemple des pays de la déclaration d'Agadir , IE Med , 2eme édition , Barcelone.

- Boussetta, M. (2007), *Intégration Sud-Sud et son impact sur les pays arabes du sud de la méditerranée : le cas des pays de la déclaration d'Agadir*, GDN.
- Brunner, A.D. & Naknoi, K., (2003), « Trade Costs, Market Integration, and Macroeconomic Volatility », IMF Working Paper, n° 54.
- Chang W. & Winters L.A., (1999), « How Regional Blocs affect Excluded Countries: The Price Effects of MERCOSUR », World Bank Working Paper, N° 2157.
- Clarete, R., Edmonds, C. & Seddon Wallack, J., (2003), « Asian Regionalism and its effects on Trade in the 1980'S and 1990's », *Journal of Asian Economics*, Vol. 14, N°1.
- Decaluwé, B., et Martens, A., (1988), «CGE Modeling and Developing economies: A concise Empirical survey of 73 applications to 26 countries», *Journal of Policy Modelling*, vol.10, n° 4.
- De La Torre, A. & Kelly, M., (1992), « Regional Trade Arrangements », IMF Occasional Paper, N°93.
- De Melo J. & Panagariya A., (1993), «New Dimension in regional integration», Cambridge UP.
- De Melo J., Panagariya A. & Rodrik D., (1993), « The Regionalism: a Country Perspective», in De Melo J. & Panagariya A., «New Dimension in regional integration», Cambridge University Press.
- Dervis, K., De Melo, J. et Robinson, S., (1982), « General equilibrium models for development policy, World Bank, Washington D.C».
- Ethier W.J., (1998), « The New Regionalism », *The Economic Journal*, N°108.
- Frankel J., Stein E. & Wei S. J., (1996), « Regional Trading Arrangements: Natural or Super-natural? », NBER Working Paper Series, N°5431.
- Gemdev, A (1994), « L'intégration régionale dans le monde : Innovation et ruptures», éditions Khatkhata.
- Genberg, H. & Nadal De Simone, F., (1993), « Regional integration agreements and macroeconomic discipline », in *Regional integration and the Global Trading system*, Anderson K & Blackhurst, R., Saint Martin Press, N.Y.
- Grossman, G. & Helpman, H., (2002a), « Integration versus Outsourcing in Industry Equilibrium », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. CXVII, n° 1.
- Grossman, G. & Helpman, H., (2002b), « Outsourcing in the global economy », NBER Working Paper.
- Halevi, J., (1996), « The Significance of the Theory of Vertically Integrated Processes for the Problem of Economic Development », *Structural Change and Economic Dynamics*, n°7.
- Hugon .PH, (2002), *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Karthala.
- Hugon .PH, (1998), *La régionalisation comparée en Afrique sub-saharienne et en Asie de l'Est*, *Revue Tiers Monde*, TomeXXXIX, N°155, Juillet – Septembre.

- Hugon .PH (1997), *Economie politique internationale et mondialisation* Editions Economica .
- Krueger A.O., (1992), « Government, Trade and Economic Integration », *American Economic Review*, May.
- Krueger A.O., (1995), « Free Trade Agreements versus Customs Unions », *NBER Working Paper Series*, N°5084.
- Krueger A.O., (1997), « Trade Policy and Economic Development: How we Learn », *American Economic Review*, March.
- Krugman .P (1998), « La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre échange », éditions la Découverte.
- Krugman P., (1980), « Scale economies, product differentiation and the pattern of trade », *American Economic Review*, vol.70 n° 5, December.
- Krugman P., (1990), « Geography and Trade », the MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- Krugman P., (1991), « The Move toward Free Trade Zone », in « Policy implications of Trade and Currency Zones », A Symposium Sponsored by the Federal Reserve Bank of Kansas City, Jackson Hole.
- Krugman P., (1993), « Regionalism and Multilateralism: an Analytical Notes », in De Melo J. & Panagariya A., « New dimension in regional integration », Cambridge University Press.
- Krugman P. (1991), « Postand Present of Arab Economic Integration », First Annual Conference, Mit Press.
- Lafay .G et Kesenci .U, (1994), « Maîtriser le libre échange », éditions Economica, Paris.
- Langhammer R.J., (1992), « The Developing Countries and Regionalism », *Journal of Common Market Studies*, Vol. XXX, N°2.
- Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen (1998), Institut de la méditerranée/ Economic Reseach Forum, éditions de l'aube.
- Llyod.J.P (1992), *Régionalisation et commerce mondial*, Revue économique de l'OCDE, N°18, Printemps.
- Muchielli.J.L et Célimène.F. (1994), « Mondialisation et régionalisation », Economica.
- NG F. & yeats A., (1997), « Open Economies Work Better! Did African's Projectionist Policies Cause its Marginalization in World Trade », *World Development*, Vol. 25, N°6.
- Nishikawa J., (1998), « Le Régionalisme Economique dans les Années 90. Le Régionalisme d'aujourd'hui et la Théorie de l'Intégration Economique », *Economie et Société*, Hors-Série, N°34.
- OCDE, (1993), « Intégration régionale et pays en voie de développement », OCDE, Paris.
- OCDE, (1995), « Intégration régionale et système commercial multilatéral », OCDE, Paris.

- Oman C., (1991), «Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les pays en développement ? », OCDE, Paris.
- Panagariya A., (1998), « The Regionalism: An Overview », Mimeo, University of Maryland.
- Panagariya, A., (2000), « Preferential Trade Liberalisation: the Traditional Theory and New Developments », Journal of Economic Literature, Vol. XXXIX, N°2.
- Rainelli .M (2003), La nouvelle théorie du commerce international, Editions la Découverte.
- Ravanel .B (1990) : «La Méditerranée : le Nord contre le Sud», éditions l'Harmattan, Paris.
- Regnault.H (1998), «Asymétrie d'intégration et construction euro – méditerranéenne», in, Annuaire de la Méditerranée. 1998.
- Reich, .R (1993), «Economie mondialisée», Dunod.
- Rivera-Batiz L.A. - Romer P., (1991), «Economic integration and economic growth», Quarterly Journal of Economics.
- Sand-Zantman, A., « Modèle d'équilibre général calculable et répartition des revenus dans les pays en voie de développement : quelques éléments d'évaluation », Erudite-Université Paris XII et CEDI-Université Paris XIII, Document Erudite n° 94-09.
- Schiff M., (2000), « Multilateral Trade Liberalization, Political Disintegration and the Choice of Free Trade Agreement versus customs Unions », World Bank Working Paper, N°2350.
- Schiff M., (2002), « Regional Integration and Development in Small Sate », World Bank Working Paper, N°2797.
- Schubert, K., (1994), «Les modèles d'équilibre Général calculable : une revue de Littérature», Revue d'économie politique 103 (6).
- Sefrioui, F. (sous la direction de) (1997) , «Globalisation et compétitivité, les dynamiques des systèmes productifs dans le contexte de libre échange», Editions Esprit.
- Siroen .J.M, (1998a), L'OMC et la mondialisation des économies, IRES et CFEGGC.
- Siroen .J.M, (2004), La régionalisation de l'économie mondiale, Editions de la Découverte.
- Tahir, J, (1998), «An Assessment of Free Zones in Arab Countries, Performance and Main features, Conference on New Economic Development and their Impact on Arab Economies». Tuinisia 3-5 June.
- Venables A.F., (2000a), « Winners and Losers from Regional Integration Agreements », CEPR Discussion Paper Series, N°2528.
- Venables A.F., (2000b), « Les Accords d'Intégration Régionale, Facteurs de Convergence ou de Divergence », Revue d'économie du développement, Vol. 0, N°1-2.
- Walz, U., (1999), «Dynamics of regional integration», Heidelberg.

- WORLD BANK, (1989), «Regional Integration and Economic Development», Document de travail, Département de l'industrie et de l'énergie, Wahington D.C.
- Zarouk.J (2000), «Integrating Free Trade Agreements MDF3», Workshop in Global Trade and Regionalism, Cairo February 5-8.
- Zarouk.J (2000), «The Intra-regional Trade and Greater Arab Free Trade Area Economic Trends in MENA Region», Cairo, Economic Research Forum.